

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 19 juillet 2016, à 18 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Mario Carrier et Charles Choquette sont absents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**RÉSOLUTION 07-204-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du règlement d'emprunt numéro 800-16 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Georges, divers travaux de voirie et autres travaux;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-205-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 800-16 DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR LA
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-GEORGES, DIVERS TRAVAUX DE
VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 800-16 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Georges, divers travaux de voirie et autres travaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-206-15
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 19 juillet 2016, à 18 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Mario Carrier et Charles Choquette sont absents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**RÉSOLUTION 07-204-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du règlement d'emprunt numéro 800-16 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Georges, divers travaux de voirie et autres travaux;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-205-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 800-16 DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR LA
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-GEORGES, DIVERS TRAVAUX DE
VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 800-16 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Georges, divers travaux de voirie et autres travaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-206-15
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière